

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-HUIT DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 DECEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS :** Florian GIBIER, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : SUBVENTION PARTIELLE DE FONCTIONNEMENT A L'EPIC LES CONTAMINES TOURISME DEL2025-150**

**Rapporteur : Michel BELIN**

**Considérant** les engagements pris par délibération du 27 janvier 2015 envers L'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Les Contamines Tourisme ;

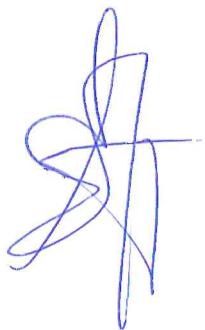
**Vu** les statuts de l'EPIC Les Contamines Tourisme ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** à l'EPIC Les Contamines Tourisme une subvention de fonctionnement partielle pour le démarrage de l'exercice 2026, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026 de l'EPIC, pour un montant de **800 000 €**.
- **DE DIRE** que la subvention sera imputée au compte 65736222 subventions de fonctionnement aux BA/régies à caractère industriel et commercial dotés de la personnalité morale.
- **DE VERSER** la subvention de fonctionnement partielle en fonction des besoins de l'EPIC Les Contamines Tourisme.
- **DE DIRE** qu'une subvention complémentaire sera votée par le Conseil Municipal, après l'examen du Budget Primitif 2026 de l'EPIC, et qu'elle sera versée en fonction des besoins de l'EPIC Les Contamines Tourisme.

En Mairie, le 18 décembre 2025  
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 18 décembre 2025  
Le Maire,  
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le